



COMMUNE de LA REMAUDIERE - 44
PLAN LOCAL D'URBANISME
Procédure de mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet

Procès-verbal de la réunion du 27 février 2018
**Examen conjoint des Personnes Publiques
Associées**

Etaient présents

Mme Anne Choblet	Mairie de La Remaudière
Mme Hélène Grollier	DDTM44 – Réseau territorial St-Lumine de Clisson
Mme Pascale Brelet	Communauté de communes Sèvre et Loire
M. Jonathan Retière	Chargé de mission – SCOT Vignoble Nantais
Mme Tiphaine Briand	DGS – mairie de La Remaudière
M. Yann Grit	ECCE TERRA

Objet de la réunion :
**Examen conjoint des Personnes Publiques Associées dans le cadre de la
procédure de mise en compatibilité du P.L.U. par déclaration de projet**

Préalablement à la réunion, les Personnes Publiques Associées ont été destinataires des notes de présentation relatives à la présentation du projet et à la mise en compatibilité du PLU.

Après un rappel des étapes de la procédure, le bureau d'étude présente les grandes lignes des projets (extension du cimetière et création de stationnements) et de leur intérêt pour la collectivité et précise les adaptations apportées au PLU pour permettre leur réalisation.

Les personnes présentes émettent les observations suivantes :

- La DDTM émet un avis favorable sur le dossier en observant toutefois que la protection mise en place sur la haie longeant le cours d'eau est supprimée dans le cadre du projet.
Dans une perspective de création d'un cimetière paysager, il est toutefois précisé que la suppression de la haie le long du cours d'eau ne sera pas forcément nécessaire. Les réflexions à mener avec le paysagiste permettront de définir avec plus de précision les aménagements à envisager en bordure du cours d'eau et le devenir de la haie.
- Le SCOT du Vignoble Nantais interroge la commune pour savoir où la population se stationne actuellement à proximité de l'école.
Mme le Maire précise que le stationnement s'organise de façon anarchique le long de la rue Anne de Bretagne et sur les quelques stationnements existants y compris les places réservées GIG-GIC. Il y a donc un certain caractère d'urgence à aménager de nouvelles places de stationnement pour apaiser la circulation aux abords de l'école.
- Le SCOT du Vignoble Nantais interroge la commune sur le traitement de la lisière nord du cimetière.
Elle sera traitée par le biais d'une clôture, qui à l'inverse du mur du cimetière actuel, permettra une transparence. Pour autant, considérant la localisation de l'extension du cimetière à l'écart

de la route de Landemont, ceci ne devrait pas remettre en cause le besoin d'intimité des usagers du cimetière.

Suite à donner

Conformément à l'article R.153-13 du code de l'urbanisme, le présent procès-verbal est joint au dossier d'enquête publique.

Le 28 février 2018
Agence ECCE TERRA